

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture de véhicules dans le cadre du programme de gestion des frontières pour le Maghreb (BMP-Maghreb) - composante marocaine

Royaume du Maroc

1. Référence de la publication

ICMPD/19.028/SUP/BMP/VH II/MOR

2. Procédure

Appel d'offres International / Appel d'offres ouvert.

3. Intitulé du programme

Programme de gestion des frontières pour la région du Maghreb (BMP-Maghreb)

4. Financement

T05-EUTF-NOA-REG-07 (T05.519)

5. Pouvoir adjudicateur

International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)

Des précisions peuvent être demandées au pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique procurement@icmpd.org, au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des candidatures indiquée au point 19 ci-dessous.

Les clarifications seront publiées sur le site Web du ICMPD <https://www.icmpd.org/work-for-us/procurement/> au plus tard 11 jours avant la date limite.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Fourniture de Véhicules pour les autorités frontalières de la Direction Générale de la Sureté Nationale (DGSN).

7. Nombre et intitulés des lots

Cinq lots comprenant:

Lot 01

- 70 unités** de véhicule de police polyvalent, segment monospace/vbl.

Lot 02

- 50 unités** de véhicule de police polyvalent, segment c/ml.

Lot 03

- 20 unités** de minibus/vans polyvalents.

Lot 04

- 26 unités** de minibus/vans, transport de migrants en situation irrégulière.

Lot 05

- 26 unités** de minibus/vans de transport de personnel.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règles d'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays ou territoires éligibles, tels qu'ils sont définis dans le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure (CIR), pour l'instrument applicable au programme d'aide au titre duquel le marché est financé, et à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont effectivement établies dans l'un de ces États, pays ou territoires (voir également le point 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans ces cinq lots (lots un à cinq) doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

Veillez noter qu'après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, les règles d'accès aux procédures de passation de marchés de l'UE des opérateurs économiques établis dans des pays tiers et des biens originaires de pays tiers s'appliqueront aux candidats ou aux soumissionnaires du Royaume-Uni, et à tous les candidats ou soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni en fonction de l'issue des négociations. Si cet accès n'est pas prévu par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution du marché, les candidats ou soumissionnaires du Royaume-Uni et les candidats ou soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni pourraient être écartés de la procédure de passation de marché.

9. Motifs d'exclusion

Les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission pour un marché de fournitures) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations visées dans la section 2.6.10.1. du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

10. Nombre d'offres

Les candidats peuvent soumettre une candidature pour un seul lot, pour plusieurs lots ou pour tous les lots mais ils ne peuvent soumettre qu'une candidature par lot. Les offres pour des parties d'un même lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission pour chacun des lots que le soumissionnaire envisage de soumissionner, conformément aux montants fixés dans le tableau suivant:

Lot N°	Garantie de soumission
1	EUR 30.000,00
2	EUR 8.000,00
3	EUR 10.000,00
4	EUR 15.000,00
5	EUR 15.000,00

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Elle sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de dix pourcent (10%) du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

13. Réunion d'information et/ou visite du site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2 des instructions aux soumissionnaires).

15. Période de mise en œuvre des tâches

La période d'exécution des tâches est définie à l'annexe II (fichier : 5. spécifications techniques + offre technique).

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur au budget annualisé maximal alloué au marché ; et
 - le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. En cas de consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci ; et
 - la situation financière du soumissionnaire ne doit pas être déficitaire, compte étant tenu de l'endettement, en début et en fin d'année ; et
 - la situation financière du soumissionnaire ne doit pas être déficitaire, compte étant tenu de l'endettement, en début et en fin d'année.
 - Rentabilité : la marge bénéficiaire doit être supérieure à 0 (zéro).
- 2) Capacité technique du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois exercices précédant la date limite de soumission.
 - Le soumissionnaire a fourni des fournitures dans le cadre d'au moins 10 marchés dans des projets similaires qui ont été exécutés durant la période suivante: trois années à partir de la date limite de soumission.

- Le soumissionnaire devra démontrer l'existence d'ateliers de réparation et de maintenance dans le pays de délivrance des équipements. Preuve doit être fournie.
- Conformité aux spécifications techniques et aux exigences techniques minimales telles que présentées dans la grille d'évaluation (document 9. Grille d'évaluation).

17. Critères d'attribution

Prix

SOUSSION DE L'OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.icmpd.org/work-for-us/procurement/current-procurement-notices-calls-for-proposals>. Les offres doivent être soumises au moyen du bordereau type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à procurement@icmpd.org (avec mention de la référence de la publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions de tous les soumissionnaires au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. D'éventuels éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site internet de l'ICMPD, à l'adresse suivante: <https://www.icmpd.org/work-for-us/procurement/current-procurement-notices-calls-for-proposals/>

19. Date limite de soumission des offres

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres; celles-ci peuvent être : 1) soit envoyées par la poste ou un service de messagerie privé, 2) soit remises en main propre.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi¹, alors que dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

19 juillet 2019 à 16h00 Vienne heure locale

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

¹ Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, sous enveloppe scellée (contenant **deux autres enveloppes scellées** - une pour l'offre financière et une pour l'offre technique) soit

envoyées par courrier ou par service de messagerie, auquel cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi, soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans :

ICMPD Headquarters, Vienna
Procurement Team
Gonzagagasse 1, 5th floor
1010 Vienna, Austria
Tel: +43 1 504 4677 0

L'intitulé du marché et la référence de la publication (voir point 1 ci-dessus) ainsi que le numéro du lot, doivent être clairement indiqués sur l'enveloppe contenant l'offre et toujours être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Point 1 :

<p>ICMPD Headquarters, Vienna Procurement Team Gonzagagasse 1, 5th floor 1010 Vienna, Austria Tel: +43 1 504 4677 2460</p> <p>Référence de la publication.: ICMPD/19.028/SUP/BMP/VH II/MOR</p> <p>Lot Numéro < Numéro ></p> <p>NE PAS OUVRIR AVANT LA SESSION D'OUVERTURE DE L'OFFRE</p> <p>< Adresse de votre entreprise ></p> <p>Partie I ou II ou III (selon l'enveloppe)</p>

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les candidats acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

20. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront provisoirement ouvertes au siège du ICMPD le **29 juillet 2019 à 10h00 Vienne heure locale**. Veillez noter que l'enregistrement préalable de l'intention de participation est obligatoire. Les coûts éventuels liés à la participation à la séance d'ouverture des offres sont à la charge du soumissionnaire.

21. Langue de la procédure

Le français ou l'anglais peuvent être utilisés dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

22. Base juridique²

Le champ d'application du présent règlement est contraignant pour les lots trois et six uniquement : Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure. voir annexe A2 du PRAG.

23. Informations complémentaires

Les documents relatifs au marché sont disponibles en anglais et en français. En cas d'écarts ou d'inexactitudes entre les deux langues, la version anglaise prévaudra.

² Indiquez toute particularité (par exemple géographique, thématique ou à court/ long terme) susceptible d'avoir un impact sur les règles de participation.